Clinique Juridique

FACULTÉ DE DROIT UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III

Les fiches de la clinique

N°1

QU'EST CE QUE LA CLINIQUE JURIDIQUE ?

La clinique juridique a vocation à délivrer une première information juridique gratuite

L'objectif est d'aider le public à mieux comprendre sa situation au regard du droit. Ainsi, une première information est délivrée, gratuitement, afin que chacun puisse connaître ses droits, et le cas échéant être orienté vers le professionnel adéquat.

Qui compose la clinique juridique ?

La clinique rassemble des étudiants en fin de formation et des élèves avocats, désireux de s'impliquer davantage dans la vie de la société et de promouvoir le rôle social de l'Université.
Ces derniers sont encadrés par des référents universitaires ou des praticiens grâce aux nombreux artenaires de la clinique

Quelle procédure suivre ?

Vous faites face à une problématique juridique, et souhaitez obtenir des éclaircissements ? Il vous suffit de prendre rendez-vous en adressant un mail à **cliniquejuridique@univ-lyon3.fr**, ou en contactant le 04.78.78.70.53

Plus d'informations sur : https://cliniquejuridique.univ-lyon3.fr

Rédigée par Bastien SAVIN et Lucille ROLLAND

UNIVERSITÉ DE LYON | UNIVERSITÉ LYON III JEAN MOULIN

Ordre des Avocats Barreau de Lyon

NOTAIRES DU RHÔNE

EDARA ÉCOLE DES AVOCATS Rhône-Alpes